



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Metiers d'art

Question écrite n° 40603

### Texte de la question

M. Leon Aime attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les consequences liees aux restrictions budgetaires en matiere de patrimoine culturel, du fait du gel des credits affectes par l'Etat a la restauration des monuments, ainsi que la reduction des subventions versees aux budgets des collectivites locales. Les entreprises de restauration de monuments historiques, entreprises de main-d'oeuvre tres qualifiee, detentrices d'un savoir-faire transmis de generation en generation, se voient aujourd'hui dans l'obligation de licencier une partie de leurs compagnons. En effet, les collectivites locales, proprietaires de la majorite des monuments historiques, du fait de la reduction des subventions qui leur sont allouees, ont beaucoup de problemes a gerer ce patrimoine qui n'est plus toujours considere comme une priorite. C'est pourquoi, il souhaiterait que soit mis fin au gel des credits de 1996, et que l'application de la loi de programmation soit maintenue a un niveau honorable pour 1997.

### Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'Etat en faveur du patrimoine, dont est charge le ministere de la culture ; elle interesse au premier chef l'ensemble des collectivites locales qui sont proprietaires de 44 p. 100 des monuments proteges au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises reparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement lies a cette activite et constituent un capital de savoir-faire essentiel a preserver. C'est pour garantir la progression reguliere des credits servant a cette mission que le Parlement a adopte, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 decembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur represente en 1996 13 p. 100 du budget du ministere de la culture (hors depenses de personnel) et 39 p. 100 de ses depenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la preparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte tres difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en terme d'emplois, lies au maintien d'un flux regulier de commandes qui concourent a un marche de 3 milliards de francs par an.

### Données clés

**Auteur :** [M. Aimé Léon](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40603

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juillet 1996, page 3481

**Réponse publiée le :** 2 septembre 1996, page 4698